

## **Note 2007 / 4**

### **Nouveau Secrétaire général pour la Convention**

*Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de..... et a l'honneur de se référer à ce qui suit:*

Le Secrétariat Ramsar a le plaisir d'annoncer que Monsieur Anada Tiéga, ressortissant du Niger, a pris ses fonctions de Secrétaire général de la Convention au 1<sup>er</sup> août 2007.

Une copie du message de Monsieur Tiéga, publié sur le site Internet de la Convention et envoyé par courrier électronique aux points focaux des Parties contractantes de la Convention, est annexée à la présente.

Le Secrétaire général se réjouit de travailler avec les Parties contractantes à la Convention et que toutes les régions offriront leur soutien pour l'avancement de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides.

*Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de ..... l'assurance de sa plus haute considération.*

Gland, le 15 août 2007

Annexe: Message de Monsieur Tiéga